



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 6 février 2019

L'Unité départementale de Loire-Atlantique de la Direccte déménage

Du fait de la nécessité de réaliser les tests réglementaires, en site non occupé, applicables aux immeubles de grande hauteur, de la Tour Bretagne, l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, DIRECCTE, transfère ses services à compter du 8 février.

Les agents de l'unité qui rassemble les services de la DIRECCTE s'installeront dans l'immeuble le Cabestan à Malakoff :

1, boulevard de Berlin - CS 32421 – 44024 NANTES CEDEX 1
Standard : 02 40 12 35 00 - Renseignements en droit du travail : 02 40 12 35 70

Durant les opérations de déménagement, du 8 au 18 février matin inclus, l'accueil physique du public sera interrompu.

Une fois la réalisation de tests réglementaires et le chiffrage de travaux (réhabilitation, désamiantage...), une décision sera prise d'ici la fin d'année quant au devenir des plateaux, propriétés de l'Etat.

Préfecture des Pays de la Loire
6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES
Service de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.gouv.fr



 **Préfet des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique**

